

Thématique : Permis de conduire

Intitulé du projet

*En Route Vers l'Emploi – Hauts de Seine*

APPC\_n° 053 MJSA

Note de restitution finale remise par **SOLIDARITE ET JALONS POUR LE TRAVAIL (SJT)** porteur du projet au Fonds d'Expérimentations pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets lancé en mai 2009 par le Ministère en charge de la Jeunesse

SEPTEMBRE 2011



Ce projet a été financé par le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse dans le cadre de l'appel à projets « 10 000 permis pour réussir » lancé en mai 2009 par le Ministère en charge de la jeunesse.

Le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative  
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative  
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse  
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13  
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter sur le site [www.experimentationsociale.fr](http://www.experimentationsociale.fr) le rapport d'évaluation finale remis au FEJ par l'évaluateur.

Cette fiche doit tenir en une seule page et être remplie en utilisant le cadre suivant.

<b>Numéro du projet APPC-XXX</b>
<b>LE DISPOSITIF EXPERIMENTE</b>
<b>Titre : <i>En Route Vers l'Emploi – Hauts de Seine</i></b>
<b>Objectifs initiaux :</b> L'action « En Route Vers l'Emploi », permet d'optimiser l'insertion professionnelle des jeunes en : - répondant à la demande de plus en plus croissante du permis de conduire dans les offres d'emploi, - leur permettant de travailler en horaires décalés et/ou de se rendre sur les lieux mal desservis par les transports. - contribuant à la baisse de la conduite sans permis.
<b>Public(s) cible(s) :</b> - Les jeunes 18-26 ans accompagnés par un conseiller Mission locale, dont le projet professionnel est validé, mais dont la mise en œuvre nécessite l'obtention du permis de conduire. - Les jeunes ayant signé un contrat CIVIS.
<b>Descriptif synthétique du dispositif expérimenté</b> <b>Sélection</b> (test écrits, entretien de motivation, évaluation de conduite) <b>Sessions de Code de la route : (maximum 180 h et 3 passages à l'examen théorique)</b> 3 ½ journée par semaine, 2 accompagnées d'un moniteur auto-école, une en autonomie. Inscription systématique à « Prépa code » en complément. <b>Heures de conduite : (maximum 40 h et 3 passages à l'examen pratique)</b> mis en place un mois après le démarrage des sessions de code pour les bénéficiaires qui ne réalisaient pas trop d'erreurs au code et qui pouvaient prétendre à un passage du code rapidement.
<b>Territoire(s) d'expérimentation :</b> Le nord et centre du département des Hauts de Seine, sur les communes de : - Clichy sur Seine, Asnières/Villeneuve la Garenne, Gennevilliers, Colombes et Nanterre. Toutes ces communes incluent des zones urbaines et des zones urbaines sensibles.
<b>Valeur ajoutée du dispositif expérimenté :</b> La possibilité pour des jeunes en difficulté avec la langue française d'avoir du temps pour comprendre et assimiler le code de la route. (180h financées et utilisées pour certains) Une équipe de moniteurs, qui permet de multiplier les types d'apprentissage et ainsi de mieux répondre aux besoins des jeunes. Des financements pour un plus grand nombre de bénéficiaires Un accompagnement suivi et régulier de chaque bénéficiaire par la référente de l'action qui a permis de minimiser les abandons et régler des difficultés personnelles passagères.
<b>Partenaires techniques opérationnels:</b> La mission locale de Clichy, Asnières/Villeneuve la Garenne, Gennevilliers, Colombes et Nanterre.
<b>Partenaires financiers :</b> Plie, l'aide sociale à l'enfance du CG 92, la caf, les Mission locales, le Fonds d'insertion jeune CG 92
<b>Durée de l'expérimentation :</b> <b>Durée initiale:</b> 1 <sup>er</sup> février 2010 au 31/10/2010 (9 mois)- convention initiale <b>Durée effective :</b> 1 <sup>er</sup> septembre 2010 au 31/05/2011 (9 mois)
<b>LE PORTEUR DU PROJET</b>
<b>Nom de la structure :</b> SOLIDARITE ET JALONS POUR LE TRAVAIL (SJT) <b>Type de structure :</b> Association loi 1901
<b>L'ÉVALUATION DU PROJET</b>
<b>Nom de la structure :</b> Notre action, n'a pas fait partie des 7 projets évalués <b>Type de structure :</b> /

## Introduction :

### I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

#### A. Objectifs initiaux du projet :

De nombreux secteurs d'activité comme le BTP, l'entretien, le commercial, le transport, la santé, le social, la sécurité, nécessitent le déplacement de leurs salariés tant dans le cadre de leur activité professionnelle que pour se rendre sur leur lieu de travail ; exigeant de ces derniers de faire preuve de mobilité.

L'action « En Route Vers l'Emploi », permet d'optimiser l'insertion professionnelle des jeunes en :

- répondant à la demande de plus en plus croissante du permis de conduire dans les offres d'emploi,
- leur permettant de travailler en horaires décalés et/ou de se rendre sur les lieux mal desservis par les transports.
- contribuant à la baisse de la conduite sans permis.

#### B. Le territoire d'expérimentation

Le nord et centre du département des Hauts de Seine, sur les communes de :

- Clichy sur Seine, Asnières/Villeneuve la Garenne, Gennevilliers, Colombes et Nanterre. Toutes ces communes incluent des zones urbaines et des zones urbaines sensibles.

#### C. Public visé par l'expérimentation

Les jeunes accompagnés par un conseiller Mission locale, dont le projet professionnel est validé, mais dont la mise en œuvre nécessite l'obtention du permis de conduire.

Les jeunes ayant signé un contrat CIVIS.

##### 1. Mode d'identification et de repérage :

Les conseillers Mission Locale ont sélectionné dans leurs portefeuilles de suivi, les jeunes qui pourraient bénéficier de ce dispositif - Projet professionnel validé et pour lequel l'obtention du permis optimiserait l'insertion professionnelle.

Lors d'un ou plusieurs entretiens, le conseiller a présenté l'action au jeune et s'est assuré de sa motivation. Il a vérifié aussi les documents administratifs nécessaires pour l'inscription au permis de conduire à la préfecture.

Lorsque ces critères étaient présents, le conseiller a adressé à SJT une fiche de prescription accompagnée du «QUESTIONNAIRE DE RECRUTEMENT DE L'EXPERIMENTATION 10 000 PERMIS POUR REUSSIR ». Outil qui sert à compléter la base Intranet du Ministère de la Jeunesse et des Solidarités Actives pour le tirage au sort par la TNS SOFRES.

Les jeunes ont été ensuite invités à participer aux tests de sélection mis en place par SJT.

- un test écrit de 25 minutes (écriture, lecture, logique, connaissances de base sur le code, projet professionnel)
- un entretien individuel de 20 minutes (évaluer la motivation à entrer sur le dispositif)

Si ces deux actions étaient positives, le jeune a réalisé un test de conduite de 30 minutes pour déterminer le nombre d'heures nécessaires à l'apprentissage de la conduite. (Maximum 40 heures)

##### 2. Bénéficiaires directs :

Nombre de jeunes bénéficiaires prévus dans la convention : 50

Nombre de jeunes bénéficiaires effectivement entrés : 48

Nombre de jeunes ayant abandonné : 6

Le système d'information mis en place pour identifier ces bénéficiaires est habituel aux structures Missions locales

##### 2.1. Statistiques descriptives

## Répartition des bénéficiaires de l'expérimentation APPC

	Prévision sur la durée de l'expérimentation	2009	2010	2011	TOTAL	Commentaires
Estimation du nombre de jeunes potentiellement éligibles sur le dispositif	50	0	50	0	50	
Nombre de jeunes inscrits sur l'extranet		0	45	0	45	
Nombre de jeunes bénéficiaires		0	46	2	48	
Nombre de jeunes inscrits au code		0	20	22	42	
Nombre de jeunes ayant réussi l'examen du code		0	15	16	31	73,81 % de réussites
Nombre de jeunes inscrits à l'examen de conduite		0	4	25	29	
Nombre de jeunes ayant obtenu le permis de conduire		0	2	15	17	58,62 % de réussites
Nombre de jeunes qui ont abandonné		0	2	4	6	
Nombre de jeunes exclus du dispositif		0	0	0	0	

**Restitution finale du porteur de projet APPC**  
**Annexe 2 - Public visé par l'expérimentation - Bénéficiaires**

indiquer ici le nombre  
total de bénéficiaires

	TOTAL		2009		2010		2011	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Bénéficiaires directs</b>	<b>42</b>							
<b>Âges</b>								
16-18 ans	0	0%	0		0		0	
19-20 ans	8	19%	0	0%	7	88%	1	13%
21-22 ans	11	26%	0	0%	11	100%	0	0%
23-25 ans	22	52%	0	0%	21	95%	1	5%
Autres (préciser)	1	2%	0	0%	1	100%	0	0%
<b>Situation</b>								
Apprentissage		0%	0		0		0	
Demandeurs d'emploi	30	71%	0	0%	28	93%	2	7%
Activité professionnelle	12	29%	0	0%	12	100%	0	0%
Autre (préciser)		0%	0		0		0	
<b>Niveau d'études</b>								
Niveau V	10	24%	0	0%	9	90%	1	10%
Niveau IV	14	33%	0	0%	14	100%		0%
Niveau III	2	5%	0	0%	2	100%		0%
Niveau II	0	0%	0		0			
Niveau I	0	0%	0		0			
Autre INFRA V	16	38%	0	0%	15	94%	1	6%
<b>Origine géographique</b>								
Ville - zone politique de la ville	42	100%	0	0%	40	95%	2	5%
Ville - hors zone politique de la ville		0%	0					
Zone rurale		0%	0					
Autre (préciser)		0%	0					
<b>0</b>								
Fille	17	40%	0	0%	16	94%	1	6%
Garçon	25	60%	0	0%	24	96%	1	4%

**Restitution finale du porteur de projet APPC**  
**Annexe 3 - Bénéficiaires ayant abandonné ou ayant été exclus**

indiquer ici le nombre de  
bénéficiaires total

	TOTAL		2009		2010		2011	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Bénéficiaires directs</b>	<b>6</b>							
<b>Âges</b>								
16-18 ans	1	17%	0	0%	1	100%	0	0%
19-20 ans	0	0%	0		0		0	
21-22 ans	1	17%	0	0%	1	100%	0	0%
23-25 ans	4	67%	0	0%	4	100%	0	0%
Autres (préciser)	0	0%	0		0		0	
<b>Situation</b>								
Apprentissage		0%						
Demandeurs d'emploi	4	67%		0%	4	100%	0	0%
Activité professionnelle	2	33%		0%	2	100%	0	0%
Autre (préciser)		0%						
<b>Niveau d'études</b>								
Niveau V	1	17%		0%	1	100%	0	0%
Niveau IV	1	17%		0%	1	100%	0	0%
Niveau III		0%			0		0	
Niveau III		0%			0		0	
Niveau I		0%			0		0	
Autre (préciser)	4	67%		0%	4	100%	0	0%
<b>Origine géographique</b>								
Ville - zone politique de la ville	6	100%		0%	6	100%	0	0%
Ville - hors zone politique de la ville		0%						
Zone rurale		0%						
Autre (préciser)		0%						
<b>Genre</b>								
Fille	2	33%		0%	2	100%	0	0%
Garçon	4	67%		0%	4	100%	0	0%

## 2.2. Analyse qualitative

Les difficultés d'apprentissage du code ont été un frein pour certains bénéficiaires, le temps passé à cet apprentissage et à l'obtention du code a été important (6 à 8 mois) et n'a laissé que peu de place pour l'apprentissage de la conduite - (38 % des bénéficiaires avaient un niveau infra V).

1/3 des bénéficiaires étaient en emploi ou ont trouvé un emploi durant l'action, des négociations individuelles avec les entreprises ont parfois été nécessaires pour que les jeunes puissent participer aux sessions de code et aux leçons de conduite.

73.81 % des bénéficiaires ont obtenu leur examen de code (31 jeunes sur 42 inscrits)

58.62 % des bénéficiaires ont obtenu leur permis de conduire (17 jeunes sur 29 inscrits)

## II. Déroulement de l'expérimentation

### A. Actions mises en œuvre

L'action « En Route vers l'emploi » a été construite en lien avec 5 missions locales du centre et du nord des Hauts de Seine. L'articulation entre l'auto-école sociale SJT et les missions locales avait été définie et a été réalisée de la manière suivante :

Les conseillers Mission locale positionnaient des jeunes dont le projet professionnel était validé et pour lequel le permis était nécessaire pour optimiser l'insertion professionnelle.

L'accompagnement à la recherche de solution emploi ou formation était maintenu par le conseiller Mission Locale tout au long de l'action « En route vers l'emploi ».

Le SJT auto-école sociale s'est chargé essentiellement des démarches administratives avec la préfecture, de l'apprentissage du code de la route, des ateliers thématiques, des leçons de conduite, des inscriptions et convocations aux examens, du suivi régulier en lien avec les conseillers Mission locale du parcours de chaque bénéficiaire dans l'action.

La sensibilisation à la sécurité routière a pris la forme d'ateliers thématiques dispensés lors des séances de code de la route et de débats sur:

- Les comportements à risques (consommation d'alcool, de stupéfiants, ....)
- Adopter un comportement citoyen au volant (vitesse, respect des autres, .....

Chaque fin d'ateliers est conclue par une série thématique de 40 questions sur le thème abordé. Les apprentissages sont ensuite appliqués lors des situations pratiques.

**Les actions préparatoires à la mise en œuvre du projet propre au caractère expérimental** de l'action ont été essentiellement liées à l'explication auprès des partenaires Mission Locale de la randomisation. Cette randomisation a créé dès le départ des réticences de la part des Missions locales (action injuste, voire discriminatoire).

Les autres actions préparatoires ont été celles liées à toutes mises en place de nouveaux dispositifs.

Réunion pour présenter le dispositif (les publics cibles, les objectifs, le cadre administratif et pédagogique, les obligations liées à la convention, les outils de suivi), création des supports de liaison et de suivi de l'action, organisation des sélections, définition des modes de communication entre les partenaires

**Les actions mises en œuvre dans le cadre du dispositif :**

**Organisation des sessions de Code de la route : (maximum 180 h et 3 passages à l'examen théorique)**

Les cours de code de la route étaient ouverts 3 ½ journées par semaine, chaque jeune pouvait bénéficier de 7.5 heures de code par semaine. Sur les 3 ½ journées, 2 étaient accompagnées d'un moniteur auto-école, une était en autonomie.

Chaque jeune était, en plus, inscrit, sur un logiciel d'apprentissage du code de la route « Prépa code, ils pouvaient ainsi bénéficier de 61 séries thématiques supplémentaires et de 20 séries de simulation d'examen. Le suivi de l'avancée des parcours bénéficiaires dans l'apprentissage du code a été mis en place chaque semaine, il avait pour objectif de relever les absences aux sessions, le nombre de fautes réalisées et ainsi de programmer les passages aux examens de code en fonction des places allouées par la préfecture.

**Organisation des heures de conduite : (maximum 40 h et 3 passages à l'examen pratique)**

Les cours de conduite ont été mis en place un mois après le démarrage des sessions de code pour les bénéficiaires qui ne réalisaient pas trop d'erreurs au code et qui pouvaient prétendre à un passage du code rapidement.

Seuls les bénéficiaires très motivés ont pu bénéficier de cette organisation.

Pour les autres, les heures de conduite ont été mises en place après le passage et la validation du code de la route.

Chaque bénéficiaire recevait par mail ou par courrier son planning hebdomadaire d'heures de conduite à réaliser pour la semaine à venir. Un suivi hebdomadaire de la progression était réalisé par le moniteur afin de transmettre à la coordinatrice de l'action, les noms des bénéficiaires pouvant prétendre à un passage à l'examen.

Pour le passage à l'examen, une convocation écrite était remise en main propre ou envoyée par courrier.

Chaque examen de conduite a été encadré par un moniteur auto-école de SJT.

**Accompagnement et suivi des bénéficiaires :**

Chaque fin de mois un tableau de suivi des parcours individuels dans l'action « En route vers l'emploi » était envoyé à chaque référent Mission locale. Informations sur le nombre d'heures de code, le nombre d'heures de conduite, les dates d'examen, les problématiques rencontrées (absences, problèmes de disponibilité, problématiques personnelles repérées, ...)

Le premier obstacle a été de faire adhérer l'ensemble des Missions Locales au projet alors que les règles avaient changées entre le projet de départ et la mise en œuvre (randomisation). Une mission locale n'a pas souhaité dans un premier temps orienter des jeunes, il a fallu multiplier les contacts avec celle-ci pour qu'elle accepte d'entrer dans l'action.

Le deuxième obstacle a été la complexité pour la recherche des co-financements par les Missions Locales, certaines Mission locales n'ont pas pu apporter un co-financement pour l'ensemble de leurs jeunes, certains jeunes ont financé eux-mêmes, pour d'autres, nous ne serons pas financés en totalité pour leur parcours.



Fonds d'expérimentations pour la jeunesse  
 Notre action, n'a pas fait partie des 7 projets évalués.

**Ressources humaines :**

Responsable des auto-écoles SJT : 0.10 ETP  
 Coordinatrice de l'action (ressources propre à l'expérimentation) : 0.60 ETP  
 Moniteurs auto-école (3 moniteurs) – 1.20 ETP  
 Secrétariat : 0.20 ETP

**B. Partenariats**

**1. Partenaires opérationnels**

Nom de la structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
Mission Locale Asnières/Villeneuve La Garenne	En amont de l'action, accompagnement du jeune, validation du projet professionnel et inscription au passage du permis comme une étape à la réalisation du projet Sélection des candidats Suivi du parcours et définition des étapes suivantes Accompagnement à la recherche de solutions emploi ou formation durant l'action Accompagnement du jeune dans le montage du plan de financement : sollicitation des aides financières (CLIJ, CAF, Allocations CIVIS, Enveloppe souple PLIE, ...) Participation aux comités de pilotage
Mission Locale Gennevilliers	
Mission locale Clichy	
Mission Locale Colombes	
Mission locale Nanterre	

Le SJT, organisme de formation est aussi auto-école sociale.

**2. Partenaires financiers**

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) <b>en %</b>
Fonds d'expérimentations pour la jeunesse	64.62 % (réalisé)
Cofinancements extérieurs à la structure - Les missions locales - Le Fond Insertion Jeunesse - La Caf - La Direction Famille Enfance Jeunesse ASE2 Colombes - Les plies de Asnières/Villeneuve la Garenne et Colombes	22.01 % (réalisé)
Autofinancement - Les bénéficiaires	13.37 % (réalisé)

### C. Pilotage de l'expérimentation

Le comité de pilotage était composé de :

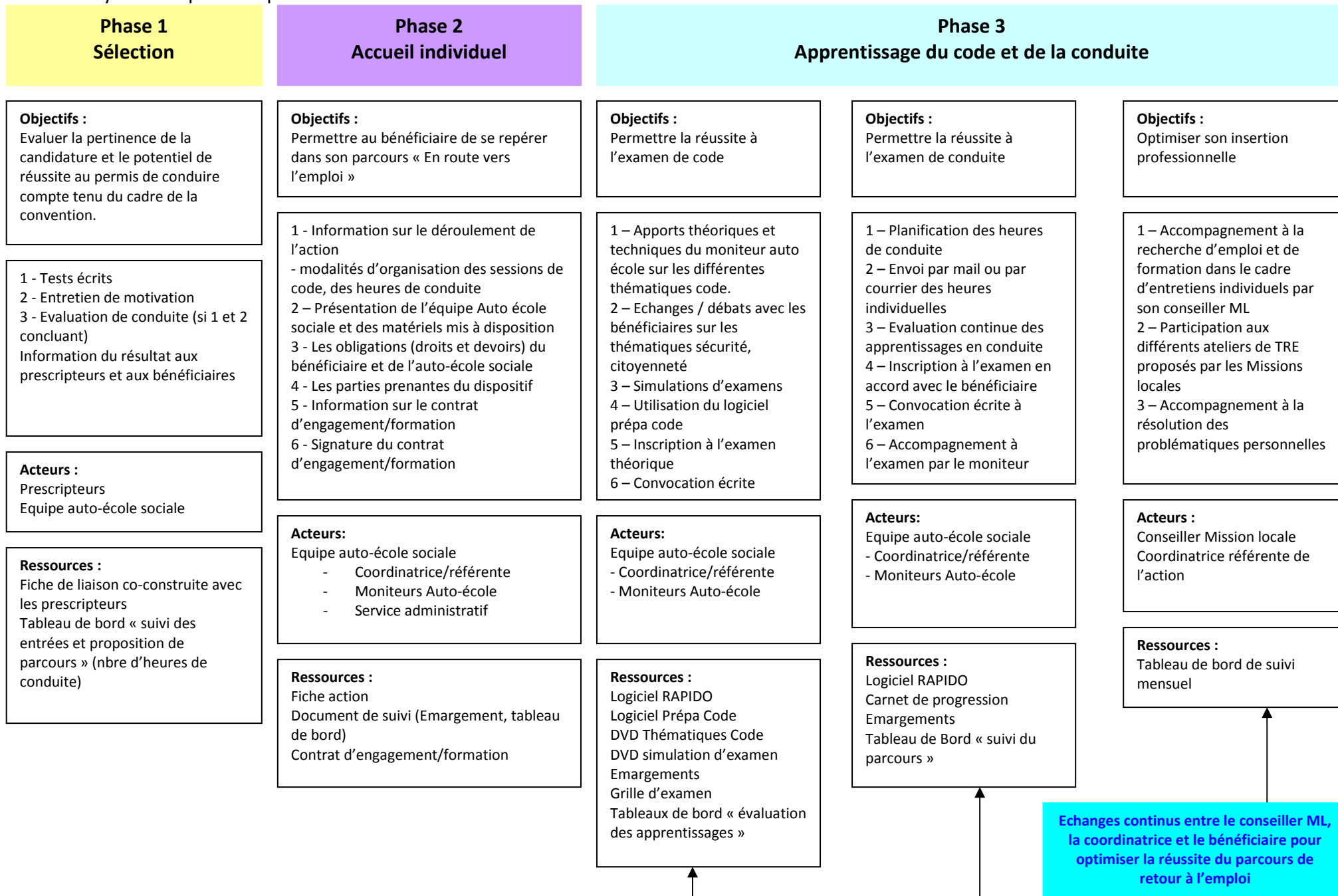
- La coordinatrice de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
- Des Référents de l'action désignés par les Directeurs des Missions locales
- De la coordinatrice référente du projet
- De la directrice SJT Boucle de Seine
- De la responsable de l'auto-école sociale SJT

Les missions locales lors du comité de pilotage ont fait remonter que la recherche de financement individuel de 550.00 € était compliquée.

- Les critères sociaux demandés par les financeurs de droits communs sont très contraignants et très cadrés
- Le FIJ a du revenir sur ces critères ce qui a compliqué les relations entre les Missions locales et le FIJ

### III. Enseignements généraux de l'expérimentation

A. Analyse du dispositif expérimenté



**Parcours du bénéficiaire dans L'action « En Route Vers l'Emploi »**

## B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

### 1. Public visé :

Cette action pourrait être étendue à un public jeune scolarisé en dernière année, dans les CFA, les Lycées professionnels de façon à accélérer ou optimiser leur insertion dès la sortie du système scolaire.

### 2. Actions menées dans le cadre du dispositif testé

Si ce projet passait à une échelle supérieure, une réflexion approfondie sur

- L'organisation de l'action serait encore à accentuer notamment sur la planification des heures de conduite pour pouvoir permettre à chaque bénéficiaire de réaliser ses heures de conduite dans un délai raisonnable.
- Le développement du partenariat et notamment inclure dans la réflexion en amont du projet la préfecture « service de la répartition » pour pouvoir avoir un prévisionnel des dates d'examen (code et conduite) et du nombre de places réservées à l'auto-école sociale pour affiner la planification.
- Les possibilités de co-financements individuels avant l'entrée du bénéficiaire dans l'action. (Éviter les pertes financières)

### 3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance :

Les partenaires incontournables pour mettre en œuvre ce type d'action sont :

- Le donneur d'ordre
- Les prescripteurs (responsables et opérationnels)
- La préfecture du département concerné (Service de la répartition)
- Les différents co-financeurs potentiels
- Les responsables et les opérationnels de l'auto école sociale

Le comité de pilotage est une instance nécessaire, il permet :

- d'informer sur le déroulement de l'action, les cadres
- de mieux impliquer les partenaires
- de réguler, réajuster l'action si nécessaire
- de mutualiser des pratiques

### 4. Impacts sur la structure

Les impacts sur la structure auto-école sociale ont été visibles à 3 niveaux :

#### **Ressources humaines :**

Un équipe qui s'est étoffée (Coordinatrice/moniteurs auto-école) ce qui a permis une mutualisation des pratiques (apprentissage du code, accompagnement et suivi)

#### **Outils :**

Le développement de nouveaux outils :

- Fiche action
- Contrat engagement / formation
- Tableau de bord « accompagnement et suivi »
- Utilisation complète du logiciel de suivi auto-école « Rapido »

#### **Réseau :**

Accentuation des relations avec la préfecture « la répartition » pour obtenir des places examens théoriques et examens pratiques plus nombreuses.

## **Conclusion :**

**Cette action peut être mise en place à une échelle supérieure (diversification des publics) mais en tenant compte des points de vigilance exposés dans le paragraphe « Actions menées dans le cadre du dispositif testé »**

**ANNEXES OBLIGATOIRES à joindre au fichier**

**Tableau 1 – Sur les objectifs quantitatif en termes de public bénéficiaire**

**Tableau 2- Sur la description des jeunes bénéficiaires**

**Tableau 3- Sur la description des jeunes ayant abandonné ou ayant été exclus**

## Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative  
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse  
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13  
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

